

DECRET N° 99-407 DU 26 AOUT 1999

portant nomination de Ministres Conseillers
de la République du Bénin dans les Ambassades
et Représentations Diplomatiques.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** Décret n° 113 PC/MFPTRA/MAE du 08 juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- Vu** le Décret n° 149/PC/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant Règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juillet 1999 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Zacharie Richard AKPLOGAN est nommé Ministre Conseiller à l'ambassade du Bénin à Bruxelles.

Article 2.- Monsieur Euloge HINVI est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Paris.

Article 3.- Monsieur Edouard O. AHO GLELE est nommé Ministre Conseiller auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York.

Article 4.- Monsieur Benoît ADEKAMBI est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York.

Article 5.- Monsieur Honoré TOSSAVI est nommé Ministre Conseiller à l'ambassade du Bénin à Niamey.

Article 6.- Monsieur Charles B. TODJINO est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Washington.

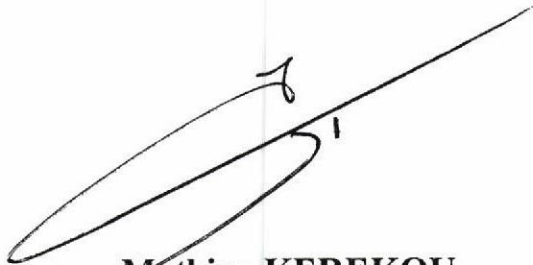
Article 7.- Monsieur Germain AGOSSADOU est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du Bénin à la Havane.

Article 8.- Dans leurs nouvelles fonctions, les intéressés bénéficieront du traitement attaché à leurs grades respectifs auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels alloués aux ministres conseillers par Décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé.

Article 9 Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

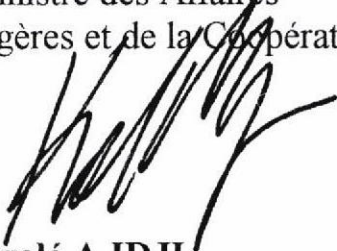

Mathieu KEREKOU.-
.../...

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale , du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Kolawolé A.IDJI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 6 JO 1